

## Focus : La fiscalité des licitations

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

### Public Concerné :

Notaires et Collaborateurs pratiquant le droit de la famille

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les difficultés de taxation des licitations
- Reconnaître le régime applicable (Droit de vente ou Droit de partage)
- Choisir la bonne rédaction pour réduire les droits
- Savoir si le droit de partage à 1.10% peut s'appliquer

### Contenu :

#### Les opérations pouvant bénéficier du "régime de faveur"

- Les conditions tenant à l'origine des droits cédés
- Les conditions liées à la personne du cessionnaire

#### L'assiette taxable

- La base taxable au droit de partage
- Le calcul de la soulté soumise au droit de vente
- La définition de la « fin de l'indivision »

#### Les pièges à éviter

- La qualification de l'acte
- Le régime de faveur est-il une option ?

# Le droit de partage applicable ? (1,10 ou 2.50 %).

- Le partage consécutif à la rupture du mariage ou du pacs,
- L'importance de la qualification de l'acte

## Prérequis

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances en droit des successions sont conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

## Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation